

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 17

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 13

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 08 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 04 novembre 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B. – Mme. GERARD M.-H. – M. BALARESQUE F. – Mme. DALLA MUTA M. – M. ALLARD M. – Mmes. WIECZORECK C. – HOSTEIN M. - M.M PIERRE DIT TREUILLER M. – DUDZIAK B. –Mme. GOBBI P.– M. TROUILLON L. –Mme. DIEU C. –M. MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : Mme. DUBREUIL C. (excusée) – M. CREPIN R. (absent) –Mme. DORSO M. (absente) – M. NORMANDIN F. (excusé).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme HOSTEIN Marianne, conseillère municipale a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2019.

Monsieur le Maire n'apporte pas de précisions sur la séance du 04 octobre 2019 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition d'achat de l'immeuble à usage d'habitation sis 16 rue Laguirande avait été reçue.

Néanmoins, l'acte de vente n'a pas pu être conclu. En effet, ce bien a été acquis par la commune grâce au droit de préemption et ne peut donc être revendu avant cinq ans.

Information du SDIS 33 concernant le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) 2019. Une anomalie est constatée sur le PEI du lieu-dit Lainier, inaccessible à cause de la végétation. Les services techniques en seront informés.

Courrier en date du 7 octobre 2019 de M. GILLÉ Hervé, Sénateur, qui succède à M. MADRELLE Philippe. Celui-ci laisse derrière lui un héritage unique et précieux que M. GILLÉ s'engage à préserver et à faire prospérer par son engagement face aux enjeux préoccupants de notre territoire.

Revue « fil rouge » éditée par le SDIS 33 qui dresse le bilan de la saison estivale. La sollicitation aura été particulièrement soutenue cette année avec 25 000 interventions effectuées sur les mois de juillet et août. Parallèlement à ces missions quotidiennes, il y a eu 250 départs de feux de forêt. Cet été 2019, aura de nouveau été consommateur de ressources aussi bien humaines que matérielles.

Arrêté du 29 octobre 2019, de la Préfecture de la Gironde fixant le nombre de sièges au sein du Conseil Communautaire de la Cali à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2020. Le nombre de conseiller communautaire pour la commune de Lagorce reste inchangé avec l'attribution d'un siège.

Procès-verbal du Conseil d'école du 1^{er} trimestre :

Nom de l'école : En fonction du futur nom de l'école « Antoine Jay », il a été proposé par les élèves que les murs soient décorés comme suit :

- Maternelle : un journal avec des pages qui s'envolent
- CP/CE1 : la Tour Eiffel
- CE1/CE2 : le moulin de Chabreville
- CM1/CM2 : une bibliothèque avec un livre ouvert

L'école est par conséquent à la recherche de volontaires afin d'aider à la réalisation de ces projets artistiques.

Elections des représentants de parents d'élèves :

Sont élues :

Charlotte THOMINET

Anne-Laure DEMEULEMEESTER

Fiona FIOCCHI

Laurence LEPRETRE

Séverine MANCHADO

Gaëlle RIGOLET

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la DFCI du 26 octobre 2019 :

- Bilan financier
- Rapport moral d'activité

Consultation de Madame La Préfète de la Gironde pour la validation du plan interdépartemental de protection des forêts contre les incendies (PidPFCI) de Dordogne, de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Conformément aux dispositions de l'article R.133-7 et R.133-8 du code forestier, après avoir été soumis à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en réunion plénière du 23 septembre 2019, lors de laquelle, il a été approuvé à l'unanimité, ce projet doit

être soumis à l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements qui disposent de deux mois pour faire connaître leurs observations.

Invitation à l'Assemblée Générale de l'Amicale des Piégeurs du Pays Gabaye qui se tiendra le vendredi 29 novembre 2019 à 18h30.

Communication de Gironde Mag éditée par le Conseil Départemental sur diverses réalisations sur le territoire girondin.

Sollicitation de la société Sotranasa, partenaire d'Orange, qui a été mandatée pour le remplacement des anciens poteaux téléphoniques sur la commune.

Ils sont actuellement à la recherche de terrains avec une surface minimum de 300 m² afin de stocker les anciens et nouveaux poteaux. Ce terrain doit permettre également, les manœuvres de camions poids lourds.

C'est pourquoi, le terrain de la fête a été proposé.

Présentation d'un document réalisé par la société Destination Multimédia. Cette association fondée en 2010 propose de mettre en place des actions à destination des seniors de 60 ans et plus afin qu'ils soient mieux formés aux outils numériques par le biais de formations avec différents niveaux d'apprentissage.

Les communes souhaitant participer à ces projets pédagogiques peuvent mettre à disposition une salle équipée d'une connexion wifi pour accueillir les apprenants. Dans le cas où aucune salle ou connexion ne serait disponible, l'association dispose d'une Unité Mobile Numérique.

Conférence des Maires des communes membres de La Cali durant laquelle a été présenté le transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines effectif au 01 janvier 2020.

Remerciements de la famille POIVERT pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de M POIVERT Denis.

Remerciements de la famille MARTINEZ pour le témoignage de sympathie adressé à l'occasion du décès de M MARTINEZ Jean-François, Maire de Saint-Martin-de-Laye.

SYNDICATS :

SIEPA DU NORD LIBOURNAIS :

Rapports annuels du président sur le prix et la qualité du service public – Année 2018 – :

- Service assainissement non collectif
- Service eau potable
- Service assainissement collectif.

Ces documents sont présentés au Conseil Municipal et sont mis à la disposition du public en mairie pour consultation.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2019-11-001 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE

D.2019-11-002 : SUBVENTION AU COLLEGE DE GUITRES POUR LE FINANCEMENT DE SEJOURS PEDAGOGIQUES

D.2019-11-003 : GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE FORMATIONS OBLIGATOIRES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les investissements inscrits au budget communal 2019 et susceptibles de bénéficier d'une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe :

- Des travaux de mise aux normes pour l'accessibilité du foyer communal : changement de l'équipement de chauffage avec pose d'une climatisation.
Total : 20 323.08 € HT / 24 430.70 € TTC

Suite à la réunion du bureau syndical du 02 octobre 2019, le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe est susceptible d'apporter une aide financière à hauteur de 80% du montant TTC.

La commune peut donc espérer une subvention d'un montant de **19 544.56 €**

Le plan de financement des travaux correspondants serait par conséquent le suivant :

- Equipement de chauffage avec pose d'une climatisation :
 - Montant des travaux TTC 24 430.70 €
 - Subvention 19 544.56 €
 - Autofinancement 4 886.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune une aide auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Saint Philippe d'Aiguilhe,
- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus.

SUBVENTION AU COLLEGE DE GUITRES POUR LE FINANCEMENT DE SEJOURS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 04 octobre 2019, la demande de financement des séjours pédagogiques organisés par le Collège de Guîtres avait été étudiée.

D'un commun accord, il est proposé de soutenir les 46 élèves de la commune susceptibles de participer à ces séjours.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1012 €.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACHAT DE FORMATIONS OBLIGATOIRES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°13-06-008 en date du 28 juin 2013 relative à la constitution du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité en date du 15 octobre 2013,

Vu la délibération n°2016-06-002 en date du 03 juin 2016 relative à l'adhésion au groupement des communes de Les Billaux, Libourne, Puynormand et du CCAS de Coutras et au retrait du groupement des communes de Bonzac, Camps sur l'Isle et Saint Martin du Bois,

Vu la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité en date du 21 juin 2016,

Vu l'article 3-3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Considérant la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais et le transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération du Libournais au 1^{er} janvier 2020,

Considérant le souhait des communes de Arveyres, Camps sur l'Isle, Izon, les Eglisottes, Moulon, Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint Seurin sur l'Isle, Vayres et du CIAS du Libournais d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais et le transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité des communes de Arveyres, Camps sur l'Isle, Izon, les Eglisottes, Moulon, Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint Seurin sur l'Isle, Vayres et du CIAS du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie :

Par courrier en date du 24 octobre 2019, Monsieur le Maire de Coutras nous informe qu'il a reçu à de nombreuses reprises des demandes d'administrés demandant à ce que la vitesse de la route de la RD 17 jusqu'à Drouillard soit limitée à 50Km/h au lieu de 70Km/h actuellement.

Dans un premier temps, il est envisagé de faire appel à la gendarmerie afin de mettre en place davantage de contrôles dans cette zone.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 06 décembre 2019.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,